



# **Installation de la Collectivité européenne d'Alsace**

**2 janvier 2021**

**UNE NOUVELLE ALSACE POUR LES ALSACIENS**

# Une nouvelle dynamique institutionnelle alsacienne

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace réunit les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il s'agit d'une toute nouvelle forme de collectivité. Elle reprend toutes les missions assurées jusqu'alors par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Elle disposera aussi d'une nouvelle capacité d'agir avec des compétences élargies : la coopération transfrontalière, le bilinguisme, la langue et la culture régionales, les mobilités, le tourisme et l'attractivité, la culture et le patrimoine.

La Collectivité européenne d'Alsace consacre la reconnaissance des spécificités de l'Alsace, repose sur trois piliers : la proximité, avec le souci du respect, de l'équilibre et de l'intérêt de l'ensemble des territoires ; l'efficacité en un pacte de gestion modèle et avec une haute qualité de service aux habitants ; et enfin la citoyenneté, en associant les citoyens, les associations, les acteurs des territoires à la vie de la Collectivité européenne d'Alsace.

# Une nouvelle Alsace pour les Alsaciens

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Ni conseil départemental, ni conseil régional, la Collectivité européenne d'Alsace est unique en France. Elle remplace les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

## Pari réussi en 3 ans !

mai 2018

Remise du projet  
« Vers une  
Eurocollectivité  
d'Alsace » au Préfet  
de Région



oct. 2018

Accord de Matignon –  
décision au niveau national  
de créer la Collectivité  
européenne d'Alsace en la  
dotant de compétences  
spécifiques



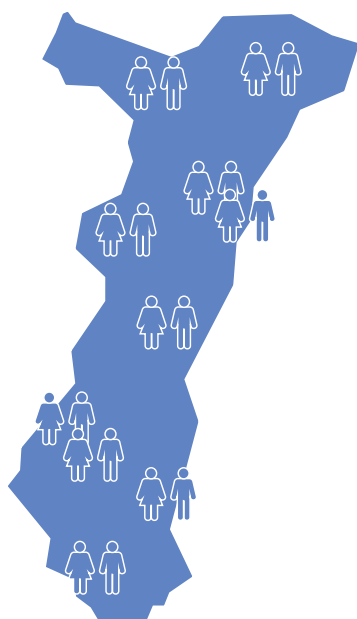
juill. 2019

Vote définitif  
de la loi créant  
la Collectivité  
européenne  
d'Alsace au  
01/01/2021



janv. 2021

Installation officielle  
de l'Assemblée  
d'Alsace et élection  
du Président de  
la Collectivité  
européenne d'Alsace



## La Collectivité européenne d'Alsace

Les 80 conseillers départementaux  
deviennent des conseillers d'Alsace

**46** dans le Bas-Rhin

**34** dans le Haut-Rhin



Et aussi :

**6 000**

agents, partout,  
au service de tous



## Le calendrier

### Mars ou Juin 2021

Les Alsaciens éliront leurs nouveaux Conseillers d'Alsace

- > Un binôme homme/femme par canton
- > Un mandat de 6 ans

### Avril ou Juillet 2021

Installation de la nouvelle assemblée

## Un équilibre alsacien

Vote des élus sur le siège définitif après les élections en 2021

Des instances de décision qui pourront se réunir dans toute l'Alsace



## Les forces de l'Alsace sont préservées :

**1/** Toutes les compétences des Départements seront exercées par la nouvelle collectivité

**2/** Les élus de la nouvelle collectivité gardent leur implantation territoriale de proximité

**3/** Le Haut-Rhin et le Bas-Rhin continuent d'exister sur les cartes

**4/** Les préfetures et services de l'Etat restent en place

## Une capacité à agir renforcée

Un nouveau rôle moteur pour la Collectivité européenne d'Alsace dans :

La coopération transfrontalière



Le bilinguisme et la langue et culture régionales



Les mobilités



Le tourisme, l'attractivité



La culture



Le patrimoine



# Des compétences spécifiques

La Collectivité européenne d'Alsace est issue des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dont elle reprend toutes les missions. Elle dispose, en plus, de nouvelles compétences qui prennent en compte les spécificités culturelles et géographiques de l'Alsace :

- > **La coopération transfrontalière** (comme chef de file, notamment dans les transports et la santé)
- > **La gestion du fonds social européen**
- > **Le bilinguisme** (renforcement de la compétence)
- > **Le pilotage de l'attractivité touristique**
- > **Les routes et les autoroutes non concédées**
- > **La capacité à instaurer un mécanisme de régulation du trafic poids lourds à l'échelle de l'Alsace**

## La Collectivité européenne d'Alsace en chiffres

Budget : **2 milliards d'euros**

Investissements : **>300 millions d'euros**

**285 millions d'euros** pour l'insertion et le retour à l'emploi des Alsaciens

Pour les personnes vulnérables : **210 établissements** d'accueil financés. Plus de **450 millions d'euros** pour accompagner les seniors et les personnes en situation de handicap

Pour la jeunesse : **147 collèges** gérés. Près de **144 millions d'euros** pour favoriser la réussite éducative

Pour la sécurité des personnes : **40%** du coût des services d'incendie et de secours (SDIS) pris en charge

Pour la culture : **200 écoles de musique**, de danse, théâtre et chant

Pour la mobilité : **6 410 km de routes**. Près de **4 550 km d'itinéraires cyclables**

Pour la proximité : **376 représentations territoriales** pour servir les Alsaciens. Plus de **6 000 agents** sur tout le territoire

# Les grandes dates de la Collectivité européenne d'Alsace

## Naissance d'une volonté commune pour l'Alsace

- > 29 avril 2016 : fusion des deux agences économiques ADIRA (Bas-Rhin) et CAHR (Haut-Rhin)
- > 1<sup>er</sup> juillet 2016 : fusion des deux agences départementales du tourisme
- > 15 septembre 2016 : conférence de presse commune des deux Présidents des conseils départementaux Frédéric Bierry et Éric Straumann sur l'avenir de l'Alsace

En 2017, avec le soutien des forces vives alsaciennes, des responsables politiques, des élus locaux et des parlementaires, du monde économique et associatif se mobilisent aux côtés des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et font entendre la voix de l'Alsace. De multiples rencontres ont lieu avec les plus hauts représentants de l'État : le Président de la République, le Premier ministre, des ministres et secrétaires d'État, les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

- > 3 février 2017 : motion commune des conseillers départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin réunis à Sélestat pour le renouveau d'une Alsace politique et institutionnelle
- > 2 décembre 2017 : un projet est remis au Premier ministre, avec comme titre : « Pour une Alsace efficace dans une France qui avance »

## Reconnaissance de la spécificité alsacienne

- > Février 2018 : ouverture de la mission gouvernementale sur l'avenir de l'Alsace par le Premier ministre, mission confiée au Préfet de région
- > 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : premières réunions d'échanges et de réflexions organisées dans les cantons. Un second sondage (IFOP) confirme que 83 % des Alsaciens sont favorables à une collectivité d'Alsace. Une grande majorité souhaite être consultée
- > 3 avril 2018 : lancement par les deux Présidents, Frédéric Bierry et Brigitte Klinkert, de la campagne d'expression citoyenne qui invite les Alsaciens à donner leur avis et à formuler des propositions
- > Mai 2018: Frédéric Bierry et Brigitte Klinkert remettent au Préfet de région le projet des deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin fondé sur les propositions des Alsaciens.
- > 15 juin 2018 : le Préfet de Région rend son rapport sur l'avenir de l'Alsace au Premier ministre

## Renaissance de l'Alsace

- > Septembre 2018 : mission de concertation confiée à la Ministre des territoires Jacqueline Gourault
- > Octobre 2018 : Frédéric Bierry dans le Bas-Rhin, et Brigitte Klinkert dans le Haut-Rhin, présentent le projet aux agents des départements
- > 29 octobre 2018 : Signature de la déclaration de Matignon qui acte le principe d'une collectivité territoriale à l'échelle de l'Alsace
- > 26 novembre 2018 : les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se réunissent et actent leur démarche commune vers la Collectivité européenne d'Alsace
- > 4 février 2019 : séance officielle des deux conseils départementaux demandant la création d'une Collectivité européenne d'Alsace, par regroupement des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à compter du 1er janvier 2021
- > 27 février 2019 : le projet de loi de création d'une Collectivité européenne d'Alsace est présenté en Conseil des ministres
- > 4 avril 2019 : le Sénat adopte le projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace
- > 26 juin 2019 : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi relatif à la création de la Collectivité européenne d'Alsace
- > 10 et 11 juillet 2019 : les deux Départements souhaitent « Bienvenue en Alsace » aux coureurs et spectateurs du Tour de France
- > 23 et 25 juillet 2019 : vote définitif de la loi par le Sénat et l'Assemblée nationale
- > 2 août 2019 : la loi Alsace est promulguée par le Président de la République, puis publiée le 3 août au Journal officiel
- > 1<sup>er</sup> janvier 2021 : naissance officielle de la Collectivité européenne d'Alsace
- > 2 janvier 2021 : première séance plénière de la CeA, en présence des 80 conseillers départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin devenus « conseillers d'Alsace »
- > 2021 : élection des premiers conseillers d'Alsace dans chaque canton au scrutin binominal



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

100 avenue de Colmar  
BP 20351  
68006 COLMAR cedex

Et/ou

Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG cedex 9

**[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)**